

Le 31 mai 2011

Madame Monira Kayhan
Directrice Développement et Secteur francophone
TrainCan inc.
23, Lesmill Road, suite 103
Toronto (Ontario) M3B 3P9

Objet : Précisions quant à la mise en application de la reconnaissance des programmes privés de formation en hygiène et salubrité offerts dans les établissements alimentaires au Québec

Madame,

À la suite de la reconnaissance de programmes privés de formation, certaines ambiguïtés demeurent quant aux responsabilités de l'exploitant et celles du personnel inspecteur. Ainsi, dans l'attente d'une modification réglementaire relative aux exigences liées à la formation obligatoire en hygiène et salubrité alimentaires, voici des précisions quant aux obligations de chacun.

À cet égard, l'exploitant doit conserver un registre comprenant les informations prescrites dans le Règlement sur les aliments, soit le nombre d'employés en contact avec les aliments et le nom des personnes formées; or, c'est à l'exploitant que la personne formée doit présenter sa carte PNFSA ou TrainCan inc. ou son attestation du MAPAQ, comme preuve de formation. Les inspecteurs ont seulement à vérifier le registre que doit tenir l'exploitant. Ainsi, la validation du numéro d'attestation n'est requise en aucun cas par le personnel inspecteur.

De ce fait, notez que l'attestation de formation du Programme national de formation à la sécurité alimentaire (PNFSA) de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (CRFA) est reconnue comme équivalente à celle de niveau gestionnaire dispensée par les formateurs autorisés du MAPAQ. Également, les attestations de formation des programmes BASICS.fst® et ADVANCED.fst® de TrainCan inc. sont reconnues comme équivalentes à celles de niveau manipulateur et gestionnaire respectivement.

Étant donné que leur formation est reconnue comme équivalente à celle dispensée par les formateurs autorisés du MAPAQ, les personnes formées par le PNFSA ou par les programmes BASICS.fst® ou ADVANCED.fst® peuvent être inscrites sur le registre au même titre que celles ayant reçu une attestation du MAPAQ.

Espérant le tout conforme, recevez, Madame, l'expression de mes sincères salutations.



Michelle Lavoie
Directrice